

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

France..... UN AN 8 fr.
Etranger (un an)..... 9 »
Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement de 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne..... » 50
Réclames..... 1 »
Faits divers..... 2 »

SOMMAIRE : Chronique hebdomadaire. — Partie officielle : Règlement du service intérieur de l'Exposition. — Service du Contrôle des entrées : Cartes de personnel et de service. — Note explicative. — Jury international des Récompenses (suite). — Partie non officielle : La Fête d'inauguration. — Les Ministres à l'Exposition. — Discours de M. le Dr Gaillon. — Sous la Coupole. — Le Banquet. — La soirée : au Parc, en ville. — Départ des Ministres. — Après l'inauguration. — Exposition coloniale. — Juste éloge. — Vélodrome Tête-d'Or. — Bulletin financier.

GRAVURE : Vue générale de l'Exposition.

CHRONIQUE

HEBDOMADAIRE



L n'est pas encore trop tard pour parler encore d'elle !

C'est de la fête d'inauguration qu'il s'agit, dont tant de hauts personnages sont venus relever l'éclat.

Je sais bien que la coupole a été, par faveur spéciale, largement ondoyée. C'était de circonstance, puisqu'il s'agissait d'un baptême et les ministres n'en ont pas tenu rigueur à l'Exposition. Sous le ciel gris et sous la pluie battante, ils ont été quand même, dès l'entrée, saisis par la grandeur du spectacle, la beauté des jardins si artistement dessinés, le panorama du lac fuyant à travers ses îles ombragées et les grands arbres de ses rives — et l'avenue monumentale qui conduit à la Coupole, entre deux haies de palais et de pavillons, avant-garde d'une petite armée dont les unités sont disséminées aussi loin que la vue peut s'étendre, sous les marronniers et les pins séculaires.

L'impression n'a été affaiblie ni au Palais des Arts libéraux, dont on a pu apprécier la conception générale, ni à la Coupole, dont le plus fidèle et le plus dévoué des lieutenants de M. Claret, M. Grenier, a réussi en une semaine à transformer l'aspect. L'éclairage électrique qu'il avait prévu a été prêt à l'heure et au centre s'est dressée orgueilleuse la magnifique colonne-phare dont il a dirigé et pressé la construction et qui, la veille encore, était cachée, dissimulée, perdue sous les échafaudages des ouvriers.

Stimulés à leur tour par M. Claret fils, qui, à l'exemple de son père, a fourni des journées de onze heures, debout sur les chantiers, les exposants ont rivalisé de zèle, et sur le passage du cortège on a pu montrer aux ministres des installations terminées.

Et puis, en bonne vérité, à la première visite sous la Coupole, c'est le chef-d'œuvre même de M. Claret qui s'impose seul à l'attention, provoque et retient l'admiration curio-

sité. On ne voit en entrant que cet extraordinaire enchevêtrement de fermes et d'arcatures, si légères qu'on dirait d'une dentelle métallique tissée, à soixante mètres de terre, par des ouvriers surhumains : on ne voit qu'elle ; elle seule suffit à laisser dans l'esprit d'inoubliables impressions et c'est elle qui triomphe.

Il a été facile de s'en rendre compte ; ce n'étaient pas de banales louanges que les Ministres et le Président de la Chambre ont adressées à M. Claret et à son principal collaborateur, son fils, M. Jean Claret. Leurs paroles étaient vraies comme la promesse de leur apporter bientôt d'autres témoignages d'approbation et de satisfaction. Ce n'était pas non plus un indice trompeur de l'impression profonde ressentie dès l'abord, que leur engagement ferme et certain de revenir, non plus en personnages officiels, que leur grandeur retient au rivage, mais en simples particuliers, libres d'aller où les appelleront les désirs et les curiosités des merveilles de l'art et de l'industrie semées à profusion dans le Parc. Ils ont réellement été séduits par la beauté de l'œuvre et très franchement ils l'ont dit, comme très franchement ils ont émis l'espoir que toute la France viendrait admirer cette création du génie lyonnais.

**

Il y a dans les discours ministériels des arguments qui ont profondément touché tous ceux qui ont cru à l'Exposition lyonnaise, qui ont eu foi en elle et qui triomphent avec elle.

Ce que l'on s'était efforcé d'indiquer déjà, ils l'ont établi avec une clarté, avec une netteté, avec une évidence qui forceront désormais toutes les convictions : c'est que soit à Lyon, soit dans la région, les industries principales sont si puissantes qu'elles suffisent à elles seules à la caractéristique d'une Exposition dont elles sont à la fois la parure et l'attrait.

C'est là ce qu'il y a d'important, c'est le grand service que les discours des représentants du gouvernement pourront rendre à la cause lyonnaise de l'Exposition par toute la France et ici-même ; ici-même puisqu'elles contribueront à dissiper le préjugé de timidité, de défiance de soi, qui est le propre de notre race ; par toute la France parce qu'elles rassureront la foule des visiteurs sur une déception qui n'est point à craindre et inspireront à tous le désir d'aller

contempler toutes ces choses dont on dit tant de bien.

Ceux qui, après le départ des ministres, ont eu le courage de tenter les rares éclaircies des journées pluvieuses d'un Mai morose comprendront mieux encore combien les éloges ministériels étaient profondément vrais.

C'est qu'elle est très amusante et très pittoresque, l'Exposition, dans son ordonnancement fait un peu à la diable, et qui a laissé pousser, comme des champignons sous les pluies fécondes, les pavillons et les kiosques à côté les uns des autres, ainsi que le hasard, ce grand maître des cérémonies, l'avait décrété dans sa sagesse. Le fouillis est délicieux d'originalité et d'imprévu, et il y a dans cette floraison spontanée de véritables trouvailles. Certains coins offrent à l'improviste des échappées ravissantes. Je signale en particulier, près de la Coupole, une large terrasse d'où l'on domine le lac et la section coloniale, avec, pour horizon, les collines de la Croix-Rousse et les coteaux de Caluire, pendant que, plus au nord, on aperçoit dans une trouée verdoyante la large ceinture bleue du Rhône. On n'y conduira pas les ministres. Je leur souhaite d'y aller eux-mêmes.

**

Et la Coupole. Il n'y a rien de plus amusant que son pourtour extérieur avec toutes ses petites boutiques qui se succèdent dans une fantaisie endiablée, avec leurs cafés, leurs salons, leurs industries diverses, jetant une note d'animation et de gaieté bruyante autour de l'énorme ruche d'où, à chaque instant, sortent des essaims pressés allant butiner aux alentours. Quant à l'intérieur, je ne crois pas sincèrement qu'on puisse rien voir de plus beau.

Dans quelques jours, aux premiers rayons de soleil, la foule s'y portera. La pluie aura enrichi de nouvelles parures les merveilleux jardins de l'horticulture, dont on ne soupçonne pas les beautés, mis encore en relief par le cadre radieux qui les environne. L'œuvre de M. Claret sera achevée. On la verra sous son véritable jour : il n'y aura qu'un cri d'admiration et les légions de visiteurs se succéderont de toutes les parties de la France, en appelant éternellement d'autres par le témoignage de leur enchantement. L'œuvre humaine est déjà très belle. La nature y est venue ajouter

encore en faisant tous les frais d'un décor éblouissant et qui à lui seul mériterait les plus longs voyages. Par là l'Exposition de Lyon a pu éviter le dangereux écueil d'être un pastiche ou une réduction des expositions parisiennes. Elle est autre, elle est elle-même : un vrai bijou — un bijou de taille colossale, par exemple, quand on regarde la Coupole — et si attrayante, si charmante, si captivante, qu'une fois entré, on n'en sait plus, on n'en veut plus, on n'en peut plus sortir.

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT

CONCERNANT LE

Service intérieur de l'Exposition

ARTICLE PREMIER. — Le service intérieur de l'Exposition sera réglé ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le gardiennage de jour et de nuit, l'ouverture et la fermeture de l'Exposition, le service d'incendie, les entrées du personnel et des gens de service, le service de vidange, de nettoyage et d'arrosage.

ART. 2. — Le gardiennage de l'Exposition est assuré par les gardiens du service de l'Exploitation et par les gardiens particuliers. Ils devront être vêtus, les uns et les autres, du même uniforme; les gardes particuliers seront simplement distingués des autres par un chiffre brodé au revers du veston; les uns et les autres seront soumis au même règlement général.

Pendant la nuit, chacun des six grands secteurs de la Coupole sera placé sous la surveillance d'un gardien qui devra incessamment le parcourir.

Dans le Parc, des rondes de nuit seront organisées par les gardes, qui devront toujours aller deux par deux.

ART. 3. — En dehors du poste de pompiers établi par un règlement spécial, six sapeurs-pompiers, commandés par un sous-officier, devront être installés pendant la nuit au centre de la Coupole. Deux d'entre eux devront incessamment être en ronde.

ART. 4. — Des compteurs spéciaux permettront de se rendre compte si les rondes prescrites par les articles 2 et 3 ont été régulièrement faites.

ART. 5. — A quatre heures du matin, les portes de l'Exposition seront ouvertes pour le service des vidanges qui devra être terminé à six heures.

Le service de nettoyage et d'arrosage aura lieu de six heures à neuf heures.

ART. 6. — L'entrée du personnel affecté au transport des objets exposés ou au service des approvisionnements aura lieu, de *six heures à neuf heures du matin*, par la porte de la rue Tête-d'Or.

Le personnel employé dans l'enceinte de l'Exposition est divisé en deux catégories au point de vue des entrées :

1° Le personnel qui sera admis à pénétrer

d'une manière permanente dans l'Exposition : gardiens, employés, garçons limonadiers, etc. ;

2° Le personnel qui ne sera admis à y pénétrer qu'à certaines heures fixes de la matinée : ouvriers du transport et de l'approvisionnement, gens de service, etc.

Chaque employé de la *première catégorie* recevra, soit une carte munie de sa photographie lorsque ses fonctions auront un caractère de permanence absolue, soit, sur une demande conforme au modèle ci-annexé et signée par l'employeur, une carte *jaune* accompagnée d'un certain nombre de jetons *jaunes* portant le nom et le numéro de l'employeur; la carte sera conservée par le porteur qui acquittera chacune des ses entrées au moyen d'un jeton *jaune*.

Il sera interdit aux employés et gens de service de s'écarter de l'Exposition et de l'Exploitation à laquelle ils sont attachés. Un contrôle sera organisé, durant toute la journée, pour s'assurer que ce personnel est à son poste. Toute absence non justifiée sera l'objet de mesures administratives et d'une perception de un franc au compte de l'employeur.

Chaque employé de la *deuxième catégorie* recevra, sur une demande conforme au modèle ci-annexé et signée par l'employeur, une carte *rose* accompagnée d'un certain nombre de jetons *roses* portant le nom et le numéro de l'employeur; la carte sera conservée par le porteur qui acquittera chacune de ses entrées au moyen d'un jeton *rose*.

Toute personne munie de cette carte *rose* ne pourra pénétrer, sauf autorisation spéciale, dans l'enceinte de l'Exposition, que de *6 heures à 9 heures du matin*.

Toute personne munie de cette carte, trouvée dans l'enceinte passé 9 heures, devra acquitter le droit d'entrée de un franc.

Pendant la journée l'entrée des approvisionneurs pourra être autorisée, à titre exceptionnel, pour une durée de temps limitée qui sera indiquée au contrôle. Tout employé non sorti dans le délai fixé devra acquitter le droit d'entrée de un franc.

Après neuf heures du matin, toute circulation de voiture sera interdite dans le Parc.

ART. 7. — L'accès de la grande Coupole et du Palais des Beaux-Arts sera interdit au public à partir de dix heures. Les deux Palais devront être évacués par les visiteurs et fermés immédiatement par les gardes. Le garde-chef et le chef du poste des pompiers conserveront seuls les clefs. A dix heures trois quarts, un coup de canon indiquera la fermeture du Parc qui devra être complètement évacué par le public à onze heures et demie.

Les établissements publics devront être fermés à onze heures sous peine de contravention contre les permissionnaires, concessionnaires et consommateurs.

A onze heures et demie, il sera rigoureusement interdit à toute personne autre que les gardiens et les pompiers de service de circuler dans le Parc, sous peine d'expulsion et de contravention.

ART. 8. — Les exposants ou exploitants, hors de la Coupole, sont autorisés à loger dans leurs pavillons, à la condition que ces pavillons

réalisent les conditions d'hygiène prescrites par les arrêtés et que, notamment, ils soient munis d'une fosse ou tout au moins d'une tinette d'aisance.

Les exposants ou exploitants, autorisés à loger et à coucher dans leurs pavillons, devront se conformer aux obligations de l'article précédent, et il leur est interdit de circuler dans le Parc après onze heures et demie, sous les pénalités indiquées plus haut.

ART. 9. — Toute contravention au règlement ci-dessus sera poursuivie conformément aux lois.

Lyon, le 26 avril 1894.

Le Maire de Lyon,
D^r GAILLETON.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON

Service du Contrôle des Entrées

DEMANDE DE CARTES

de Personnel et de Service

Je soussigné ⁽¹⁾. . . , profession ⁽²⁾. . . ,
groupe ⁽²⁾. . . , classe . . . , 1° demande ⁽³⁾. . .
cartes photographiques ; 2° demande ⁽³⁾. . .
cartes de personnel (jaunes) ; 3° demande ⁽³⁾. . .
. . . cartes de service (roses), valables de
6 h. à 9 h. du matin : pour ⁽⁴⁾. . . employés,
pour ⁽⁴⁾. . . gens de service, qui seront
affectés à un service de ⁽⁵⁾. . . , depuis ⁽⁶⁾. . .
heure du matin jusqu'à . . . heure. . . (matin,
après-midi ou soir), depuis ⁽⁷⁾. . . du mois
de . . . jusqu'au ⁽⁸⁾. . . du mois de . . .

LYON, le

(1) Nom et prénom.

(2) Indiquer la profession ou le groupe et la classe s'il s'agit d'un exposant.

(3) Nombre de cartes (roses ou jaunes) suivant la note explicative ci-jointe.

(4) Nombre d'employés ou gens de service.

(5) Indiquer leur emploi.

(6) Indiquer la durée de leur service pour les cartes jaunes seulement, ceux porteurs de cartes roses devront être sortis à 9 heures du matin.

(7) Quantième de leur entrée en service.

(8) Quantième du terme de leur service.

NOTE EXPLICATIVE

MM. les Exposants ou trafiquants sont tenus de remplir la feuille ci-jointe, et d'indiquer exactement le nombre d'employés et de gens de service ou fournisseurs qui devront rentrer sous leur responsabilité à l'Exposition.

1° Tous les employés, fournisseurs, ouvriers ou gens de service, dont la fonction présente un caractère de permanence, et dont le titulaire ne changera que sauf exception, devront être munis d'une carte, au nom du Patron, portant la photographie de l'Employé.

Ces cartes seront délivrées par le service photographique et contrôlées par l'Administration.

2° Tous les employés, fournisseurs ou gens de service, dont la fonction est temporaire ou peut changer fréquemment de titulaire, mais nécessite leur présence toute la journée, devront avoir une carte *jaune* au nom de l'employeur.

Il sera remis une de ces cartes à chaque employé de cette catégorie; elle donnera le

droit d'entrer à toute heure à l'Exposition, mais cette entrée devra être constatée par la remise d'un jeton *jaune* qui sera laissé au contrôle de la porte.

Ces jetons porteront le nom de l'employeur.

Il en sera remis un nombre suffisant à chaque employeur sur une demande signée de lui. Le renouvellement de ces jetons sera assuré par les soins de l'Administration.

3° Tous les employés, fournisseurs et gens de service, sujets à être remplacés et dont le travail devra être effectué le matin, devront être sortis à 9 heures de l'Exposition.

Il leur sera délivré une carte de *service rose* laquelle donnera droit à l'entrée de 6 à 9 heures moyennant le dépôt au contrôle d'un jeton *rose* spécial, valable également de 6 à 9 heures.

Comme les précédents, ces jetons seront délivrés et renouvelés sur la demande de l'employeur.

Aucune entrée de faveur n'étant admise et le contrôle municipal devant s'exercer sur une très grande rigueur, les exposants et trafiquants sont informés que les règles ci-dessus seront strictement observées. Toute contravention sera punie conformément aux arrêtés du Maire de Lyon.

Jury International des Récompenses

RÈGLEMENT

(Suite)

TITRE II

Attribution des récompenses. — Dispositions spéciales aux expositions permanentes.

ART. 14. — L'attribution des récompenses instituées par l'article 9 résultera des opérations successives des *jurys de classe*, dont il a été parlé dans le titre I, des *jurys de groupe* et du *jury supérieur* dont il va être parlé.

ART. 15. — Chaque *jury de classe* se réunira le 15 mai.

Dans sa première réunion, il élira son bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un rapporteur. Les fonctions de rapporteur peuvent être confiées à l'un des membres du bureau.

Le président et le vice-président devront être l'un français, l'autre étranger lorsqu'il y aura un nombre suffisant d'exposants étrangers.

ART. 16. — Chaque *jury de classe* procédera à l'examen des objets exposés et établira, sans distinction de nationalités, le classement, par ordre de mérite, des exposants qui lui paraîtront dignes d'être récompensés.

Il dressera, à part, la liste des exposants qui, par application de l'article 8, se trouveront seuls mis hors de concours.

Il classera enfin, sans distinction de nationalités, les collaborateurs, contremaitres, ouvriers qu'il croira devoir signaler pour leur participation à la production d'objets remarquables, ou les membres individuels des sociétés pour le concours particulièrement zélé et dévoué qu'ils ont donné aux sociétés, institutions ou établissements figurant à l'Exposition.

Ces listes, revêtues de la signature des membres du *jury de classe* qui auront pris part au travail, seront remises au Conseil supérieur au plus tard le 1^{er} juillet.

Si un *jury de classe* n'a pas réuni ses listes ci-dessus à l'époque indiquée, elles seront établies d'office par le *jury de groupe*.

ART. 17. — Les présidents, les vice-présidents et les rapporteurs des *jurys de classe* composeront les *jurys de groupe*, qui se réuniront le 5 juillet 1894.

Il sera nommé, pour chaque *jury de groupe*, un président, deux vice-présidents et un secrétaire, qui pourront même être choisis en dehors des membres du jury.

Les nominations seront faites par arrêté du Maire sur la présentation du Conseil supérieur.

ART. 18. — Chaque *jury de groupe* revisera et arrêtera les listes de classement présentées par les *jurys de classe*.

Il s'adjoindra successivement chaque *jury de classe* pour les délibérations qui le concernent et pour rédiger les propositions à faire au *jury supérieur*, relativement au nombre et à la répartition des récompenses de chaque catégorie à accorder pour chaque classe.

Les résultats des travaux des *jurys de groupe* devront être remis au Conseil supérieur le 1^{er} août 1894; si le rapport d'un groupe n'est pas terminé à cette date, le *jury supérieur* y pourvoira d'office.

ART. 19. — Le Jury supérieur aura pour Présidents d'honneur :

MM. le Gouverneur militaire ;
Le Premier Président de la Cour d'appel ;
Le Préfet du Rhône ;
Le Président du Conseil général du Rhône ;
Le Président de la Chambre de commerce de Lyon.

Il sera composé de :

M. le Maire de Lyon, président du Conseil supérieur de l'Exposition, *Président* ;
MM. les Vice-Présidents du Conseil supérieur, *Vice-Président* ;
M. le Secrétaire de la Commission permanente du Conseil supérieur, *Secrétaire Général* ;
MM. les Présidents de Groupes du Comité d'organisation ;
Les Membres du Corps Consulaire à Lyon ;
Les Sénateurs et Députés du Rhône ;
Les Secrétaires généraux de la Préfecture ;
Les Adjoints à la Mairie centrale ;
Les Présidents et Vice-Présidents des Jurys de Groupes ;
Le Président du Comité de la Presse lyonnaise ;
Le Président du Conseil d'Arrondissement de Lyon ;
Le Président du Tribunal de commerce de Lyon ;
Le Président du Tribunal de commerce de Villefranche ;
Le Président de la Chambre de commerce de Tarare ;
Les Présidents des Conseils de Prud'hommes ;
Le Recteur de l'Académie de Lyon ;
Le Président du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon ;
Le Trésorier-payeur général du Rhône ;
Le Directeur de la Banque de France ;
Le Syndic des Agents de change ;
Le Premier Vice-Président du Bureau de bienfaisance ;

L'Ingénieur en chef du département ;
Les Ingénieurs en chef de la Navigation ;
L'Ingénieur en chef de la Voirie municipale ;
Les Vice-Présidents de la Chambre de commerce de Lyon ;
L'Architecte en chef de la ville de Lyon ;
Les Délégués de l'Exposition ouvrière ;
Le Concessionnaire général de l'Exposition, Directeur de l'exploitation ;
Le Secrétaire général de l'exploitation.

ART. 20. — Le *jury supérieur* se réunira le 5 août 1894. Il examinera les propositions des *jurys de groupe* et arrêtera, en dernier ressort, les listes, par ordre de mérite, des exposants récompensés de chaque classe, le nombre et la répartition des récompenses de différentes catégories attribuables aux exposants admis à être récompensés.

ART. 21. — Des diplômes spéciaux pourront être décernés aux personnes qui auront pris part à l'Exposition en dehors des conditions déterminées par la classification et par le présent règlement ; aux membres des divers comités, des commissions, des jurys, ainsi qu'aux fonctionnaires des services administratifs.

(A suivre).

PARTIE NON OFFICIELLE

LA

Fête d'Inauguration

LES MINISTRES A L'EXPOSITION

Le programme de la fête a été suivi avec une régularité ponctuelle qui mérite une mention spéciale; tout s'est accompli de point en point avec une précision qui fait honneur aux organisateurs et dont il faut louer comme il convient. C'est à cela certainement que la cérémonie a dû de conserver, malgré la pluie, un ordre parfait et qu'aucune note discordante n'est venue jeter le désarroi dans le cortège.

A une heure trois quarts, comme l'indiquait l'affiche, les voitures ministérielles quittaient l'Hôtel de Ville pour se rendre à l'Exposition; elles y sont arrivées par une pluie battante; cependant, sous le ciel gris, le panorama du Parc restait superbe quand même.

Le cortège a traversé les jardins que les dernières pluies ont rendu verdoyants; une compagnie du 96^e de ligne et les employés de l'Exposition formaient la haie.

M. Claret, concessionnaire général, et son fils attendaient les ministres à l'entrée du Pavillon des Arts Libéraux. Dès l'arrivée, il a été présenté à M. Casimir-Perier par M. Gailleton qui, en regrettant de ne pouvoir présenter aux membres du gouvernement tous ceux qui ont collaboré avec tant de dévouement et d'activité à l'organisation de cette immense fête du travail, a prononcé l'allocution suivante :

J'ai, dit M. le maire de Lyon, l'honneur de vous présenter M. Claret, concessionnaire général de l'Exposition, qui, pour faire aboutir cette grande

œuvre, a fait des prodiges d'activité et de travail. Je vous présente également le dévoué collaborateur qu'il a eu en la personne de son fils.

M. Casimir-Perier répond par ces mots adressés à M. Claret :

Je suis heureux, monsieur, d'avoir à vous féliciter dès mon entrée ici. Il est rare qu'une Exposition soit toujours prête à son ouverture, mais je constate que vous avez fait de grands efforts. D'ailleurs, j'ai l'espoir de revenir bientôt à Lyon et de vous donner d'autres témoignages d'approbation.

M. Claret, visiblement ému, s'incline, puis les autorités prennent place sur l'estrade officielle.

M. Marty préside, ayant à sa droite : MM. Dupuy, président de la Chambre des députés ; Burdeau, ministre des Finances ; Général Voisin, gouverneur de Lyon ; Rivaud,

surgi comme par enchantement dans un magnifique décor ; cette cité, œuvre de tous, est surtout l'œuvre du Parlement et plus particulièrement encore du ministère du commerce, qui l'a prise sous sa protection.

Cette protection, monsieur le ministre, a été efficace et toute puissante ; et le nom de ceux qui ont contribué à nous la faire obtenir ne sera jamais oublié par nous ; si elle a été peut-être un peu tardive, vous seul, Monsieur le Ministre, pourrez vous en plaindre. Des légions de travailleurs attendaient la décision de l'État, et malgré leur labeur incessant, ils ne peuvent aujourd'hui nous permettre d'offrir à vos yeux, comme une pierre précieuse imparfaitement dégagée de sa gangue, qu'une œuvre encore en voie d'achèvement, mais dont vous apprécierez néanmoins l'ordre, la beauté, l'harmonie, l'imposant développement.

L'histoire de cette Exposition justifie la réputation de ténacité de nos concitoyens, en même temps qu'elle atteste la puissance industrielle de notre grande région lyonnaise.

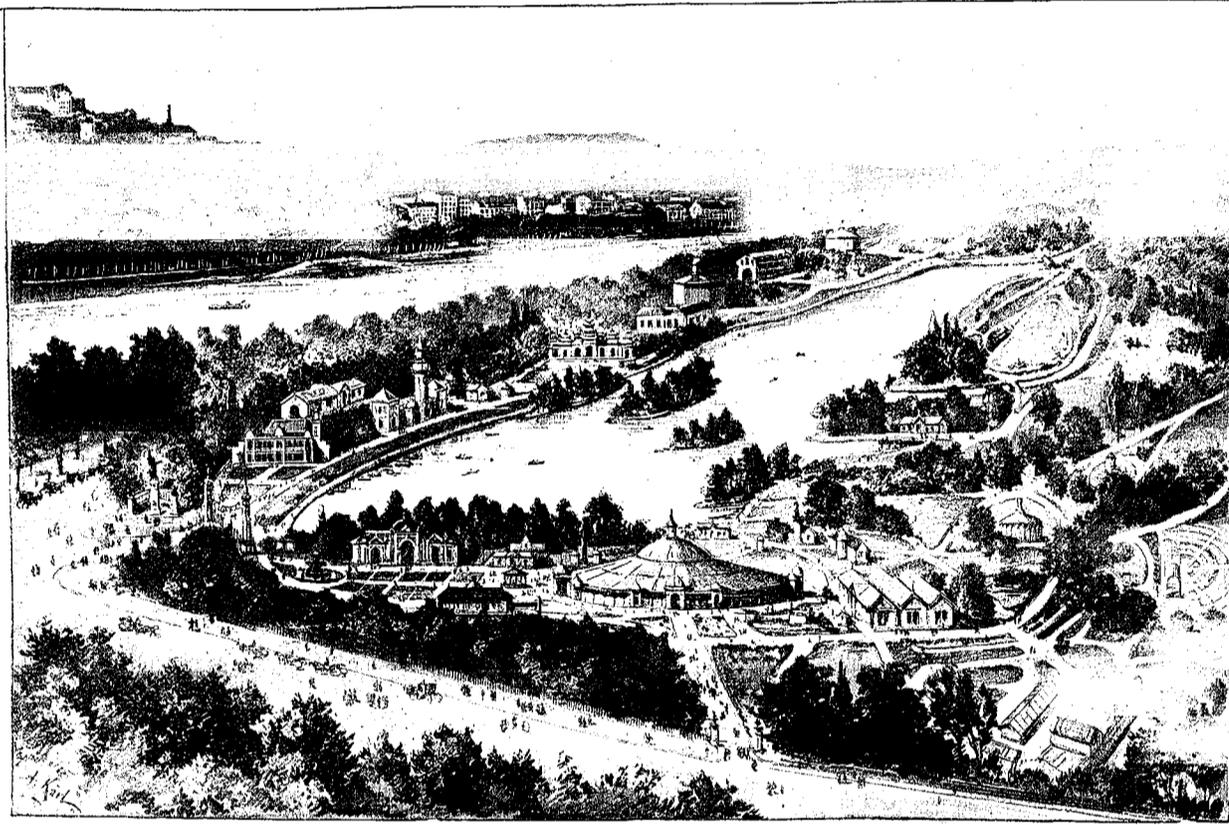
Conçue et préparée en 1892, l'Exposition ne fut définitivement constituée qu'en 1893, et le

a créé ces merveilles ; ces ouvriers qui se sont enthousiasmés pour l'œuvre à laquelle ils collaboraient, et que l'amour de la patrie locale, l'orgueil de la cité ont soutenus jusqu'à la fin dans une tâche âpre et rude et qui, dans les derniers jours surtout, semblait excéder les forces humaines.

La ville ne saurait oublier qu'à l'heure critique où l'opinion publique semblait encore hésitante, la Chambre de commerce, prenant résolument position, nous apporta le concours de sa haute autorité et la force morale qui brise toutes les résistances.

Les personnalités les plus considérables de notre ville constituèrent ce vaillant conseil supérieur de l'Exposition, dont le dévouement fut égal au désintéressement et qui, avec des hommes d'élite comme MM. Pila, Marchegay, Piotet, Mangini, Poirier et Faure, a été véritablement l'âme de notre grande entreprise. C'est par lui, par la direction qu'il sut imprimer à un personnel dévoué, à la tête duquel se trouvaient MM. Rochex et Martin, que le succès final a été définitivement assuré.

Enfin, messieurs, nous exprimerons toute notre



VUE GÉNÉRALE DE L'EXPOSITION

préfet du Rhône ; Bouffier, président du Conseil général. A sa gauche : MM. Casimir-Perier, président du Conseil ; D^r Gailleton, maire de Lyon ; Fourcade, premier Président à la Cour d'appel de Lyon.

Après un discours de M. Marty, dans lequel l'honorable Ministre du Commerce s'est surtout attaché à faire ressortir l'importance, sans rivale, acquise dans notre ville par l'industrie de la soie, M. le Maire de Lyon s'est levé et a prononcé le discours suivant qui, en un magnifique langage, retrace toute la genèse de l'Exposition de Lyon :

DISCOURS DE M. GAILLETON

Monsieur le Ministre du Commerce,
Messieurs les ministres,

Vous avez fait à la ville de Lyon l'insigne honneur de présider cette fête du travail et de la paix ; nous vous adressons, au nom de la population tout entière, du conseil supérieur et des exposants le témoignage de notre profonde gratitude.

Cette Exposition, cité cosmopolite où l'on parle déjà toutes les langues et où l'on voit tous les costumes, dont les monuments et les palais ont

temps semblait manquer pour mener à bien en un délai aussi court une œuvre aussi colossale.

J'ai parlé tout à l'heure de l'armée de travailleurs ; il en est un parmi eux qui en vaut une légion : j'ai nommé le concessionnaire général, M. Claret ; il se mit résolument à l'œuvre.

Les palais, les constructions merveilleuses édifiées sur les deux rives du lac attesteront sa prodigieuse activité. M. Claret a eu dans le succès de l'Exposition la foi qui seule permet les grandes entreprises ; il a mis à son service sa fortune et, mieux encore, sa puissance extraordinaire de travail, qui fut l'honneur de sa carrière.

Je suis heureux d'associer à ces remerciements les collaborateurs de M. Claret : son fils, secrétaire général de l'Exposition ; MM. Patiaud et Lagarde, qui ont édifié la vaste coupole, véritable chef-d'œuvre de l'industrie du fer, dont la gigantesque ossature est une merveille de résistance et de légèreté et marquera une étape dans les annales du génie civil ; les architectes Perrin, Bouilhères et Tesseyre, qui ont édifié les palais coloniaux ; les entrepreneurs, les contremaitres Meunier, Balme, célèbres déjà par le montage de la galerie des machines ; MM. Cabestan, Brizon, Haour, Rollandez, Lessellier, Traverse, Dumora, Taton ; les électriciens, dont vous admirerez les travaux, MM. Lombard-Gérin, Averly, Cléménçon ; les horticulteurs comme M. Jacquier, dont vous avez déjà traversé les jardins d'un art si français ; et cette foule anonyme de travailleurs dont le labeur

reconnaissance à la presse qui, sans distinction de nuances, a toujours soutenu, encouragé, fait connaître l'entreprise, l'a rendue populaire et en a ainsi assuré la réussite.

C'est par tous ces concours qu'est née, a grandi, s'est développée cette Exposition industrielle, agricole, artistique, et cette Exposition coloniale dont il ne m'est pas encore permis de parler, mais qui, nous pouvons le dire, sera une révélation.

Vous verrez en parcourant les diverses sections de l'Exposition dans les multiples manifestations de son activité féconde, ce qu'est vraiment l'esprit moderne, l'esprit qui par la science et par la liberté conduit les nations jusqu'à leur complet développement vers la réalisation de tous les progrès et de toutes les améliorations sociales.

C'est en effet, Messieurs les Ministres, la leçon qui se dégage de tout ce que nous voyons aujourd'hui autour de nous, et comme le résumé de la tâche à laquelle nous vous avons priés de vouloir bien collaborer. Nous avons la certitude d'avoir fait une œuvre profondément démocratique et essentiellement utile.

Nous avons réuni, d'une façon plus saisissante qu'on ne l'avait peut-être jamais fait, ce que produit l'organisation du travail moderne, ce qu'espèrent, ce que peuvent légitimement espérer ceux qui attendent et recherchent une modification des conditions de ce travail, et enfin les manifestations de cette science qui seule peut faire la paix sociale, et par qui le monde d'hier et d'au-



jourd'hui sera uni normalement au monde de demain.

Ce n'est pas, en effet, dans une Exposition, qui est le vivant enseignement, la démonstration matérielle de l'incessante évolution de l'esprit humain dans ses produits, dans ses méthodes, dans ses instruments, qu'on pourrait opposer une négation quelconque à la loi du développement rationnel des peuples et de l'humanité, qu'on pourrait audacieusement imposer à la marche du progrès moral et matériel une borne qu'on aurait l'orgueil de croire infranchissable. Il faut donc se résigner à admettre l'hypothèse de cette évolution, de cette création d'un monde nouveau où les conditions d'organisation sociale seront certainement différentes.

Notre Exposition présente précisément ce triple caractère que je viens de signaler : la section industrielle, la section ouvrière et la section d'économie sociale résument les trois termes auxquels j'ai fait allusion.

Et dans aucune de ces trois sections — c'est la grande partie morale de notre enseignement — il n'y a place pour les créateurs ou pour les fervents d'une moderne Utopie.

Le progrès est au niveau de l'humanité, et c'est quelquefois parce qu'on le cherche trop au-delà ou trop en deçà, qu'on le méconnaît et qu'on le nie, et que, par d'insensés bouleversements, on compromet sa marche régulière.

Amenez parmi nous ceux qui, même de bonne foi, contestent les progrès incessants de notre société républicaine. Dans l'Exposition industrielle, ils verront que des milliers de savants cherchent par un labeur obstiné à diminuer, grâce à la création ou au perfectionnement de l'outillage et des machines, le fardeau des peines matérielles qui semblait peser sur la race humaine.

L'humanité est un vaste chantier saisi d'une dévorante activité ; de toutes parts surgissent des inventions ; les applications à l'industrie, la domestication des forces encore rebelles qui, de plus en plus, suppléant au travail de l'homme, diminueront sa misère et ses fatigues physiques.

Et que l'on ne vienne pas dire que ces progrès réalisés uniquement dans le domaine industriel ne prouvent pas que l'égoïsme humain ait perdu ses droits, et qu'il n'en résulte pour les faibles et pour les petits aucune amélioration morale. Ce serait nier l'évidence. Ces progrès matériels, en dehors d'une pensée de bénéfices individuels, proviennent, et dans leur conception et dans leur application, d'une grande idée qui se dégage et grandit à travers les siècles : l'idée de bonté, de dignité humaine.

Et même mettriez-vous en doute cette proposition, le nouvel état de choses aura augmenté le bien-être matériel et développé le progrès moral. L'homme marchait écrasé sous le poids de lourds fardeaux, vous l'en dégagez ; en le dégageant vous lui permettez de se relever, d'être un homme enfin et, suivant la loi naturelle, de regarder le ciel.

Un tel homme affranchi du faix matériel est prêt à l'émancipation intellectuelle. Son esprit est ouvert désormais à toutes les cultures et à toutes les vérités, et sa conquête individuelle affirme le progrès général qu'elle assure.

A côté de l'exposition industrielle proprement dite, l'exposition ouvrière montre de quelle sollicitude les pouvoirs publics entourent en France toutes les manifestations raisonnables, sérieuses, utiles, qui tendent à la modification de l'organisation des peuples modernes.

Et l'exposition d'économie sociale vient à son tour nous offrir un double enseignement. Elle nous apprend de quelle grande pitié et de quel grand amour nous devons être et nous sommes animés pour les malheureux, les déshérités de la vie. Elle nous fait constater ensuite quel développement notre République a donné aux institutions de prévoyance, de crédit, d'assistance, qui assurent le relèvement de l'homme, la genèse du citoyen vraiment digne de ce nom, non pas seulement par les revendications de ses droits, mais par la notion de ses devoirs.

L'Exposition de Lyon est une nouvelle preuve de ces tendances modernes ; elle apporte son contingent de faits à la science expérimentale ; elle livre, elle aussi, sa petite pierre à l'édifice du progrès.

En venant parmi nous, Messieurs les Ministres, vous nous avez indiqué que le gouvernement de la République, vigilant et soucieux de ses destinées et de ses traditions, tenait à honorer cet

effort partout où il se produisait, comme la chose la plus utile à son développement rationnel.

Et vous avez encore bien fait de venir, pour prouver que le gouvernement de la République, comprenant que l'Etat est fait de la collectivité des intérêts de la nation, ne redoute pas les tentatives raisonnables d'une judicieuse décentralisation.

Nous sommes tous, ici, les admirateurs fervents du génie du grand Paris, de l'éclat de sa civilisation, de la grandeur historique de son rôle. Mais, républicains, nous demandons que les foyers de la science, des arts, de l'industrie brillent sur tous les points du territoire où ils peuvent être implantés ; que ce soit désormais sur toute la surface du champ, et non plus d'une façon aussi absolue sur un point unique, que soit répandue à profusion la bonne semence qui fait des hommes et des citoyens. Paris n'en sera que plus apprécié ; sa gloire en sera accrue, car il se trouvera à la tête d'une civilisation supérieure. Ce n'est pas dans les nuits constellées d'étoiles, mais bien dans les nuits obscures que s'affaiblit à nos yeux l'éclat des astres radieux.

C'est de cette pensée de développer le réveil des initiatives individuelles qu'est née l'Exposition de Lyon, dont je vous ai dit tout à l'heure l'origine et l'histoire, en vous faisant connaître par quels efforts, par quels dévouements généreux et spontanés elle avait pu se constituer.

J'ai rendu hommage aux promoteurs, même les plus obscurs, j'ai dit quelle part considérable, capitale avait pris dans la réalisation de notre œuvre la chambre de commerce et le conseil supérieur.

Il est une personne morale que j'ai volontairement oubliée, c'est le conseil municipal. A lui aussi, à ses collaborateurs les plus directs, je suis heureux de rappeler la part considérable qui leur revient dans cette création.

Ce n'est pas seulement parce que, les premiers, ils ont décidé que l'Exposition *serait*, mais parce qu'avec une énergique persévérance, ils l'ont soutenue, encouragée et défendue contre le doute et l'indifférence.

Je remercie enfin au nom du conseil municipal les milliers d'exposants accourus à l'appel de la cité qu'ils veulent bien considérer comme la capitale industrielle de notre pays ; je les remercie de nous avoir aidés à payer la dette morale que nous avons contractée envers l'Etat. Grâce à leur concours, l'Exposition de Lyon attestera une fois de plus la puissance économique de la France, et son écho pacifique traversera nos frontières.

SOUS LA COUPOLE

La cérémonie, très brève, on le voit, est terminée. L'Exposition est inaugurée ; le cortège se met en marche pour visiter les Expositions particulières, la grande Coupole et le Palais des Beaux-Arts. La pluie qui redoublait de violence interdisait la promenade espérée dans les divers bâtiments et vers les Palais coloniaux.

MM. Claret père et fils avaient l'honneur de guider le cortège officiel dans sa rapide visite, et suivant l'itinéraire tracé par M. Lami.

Disons de suite, à la louange des organisateurs, qu'ils ont su faire en un jour sortir une véritable Exposition de dessous terre. Hier encore l'intérieur de la Coupole ne disait rien. On ne distinguait, au milieu des matériaux de maçonnerie, que des amas de planches destinées à devenir des vitrines.

Aujourd'hui, toutes les vitrines sont placées et l'ornementation en est merveilleuse. La plupart des étalages sont terminés et le spectacle en est admirable.

Nos hôtes pourront emporter un beau coup d'œil d'ensemble de l'Exposition, grâce au tour de force d'activité qui a été réalisé par les organisateurs et les exposants.

A leur entrée dans la Coupole, les Ministres sont reçus par M. Piotet, président de l'Associa-

tion des fabricants de soieries lyonnaises, qui attire leur attention sur la *Monographie de la Soie*. M. Bachelard, organisateur de l'Exposition de la soierie, leur présente ensuite une magnifique collection des plus beaux spécimens de la fabrique lyonnaise réunis dans un étalage des plus artistiques, au milieu duquel se détache le beau bronze : « La Soie » de Devaux.

MM. Casimir-Perier et Dupuy félicitent vivement M. Bachelard, les fabricants lyonnais qui l'entourent, ainsi que le jeune sculpteur.

Le cortège passe ensuite devant les diverses expositions et s'arrête notamment devant la section d'alimentation complètement installée et admirable à voir. Les Ministres sont reçus par M. Duc, vice-président de la Chambre de commerce, président du groupe X, et MM. Ferrand, Lignon et Poulard, les dévoués présidents de classes du même groupe.

Les Ministres prennent place ensuite dans le tramway électrique de M. Averly et se rendent au Palais des Beaux-Arts, où M. Favre, le sympathique président du Tribunal de commerce, les attend à l'entrée, avec les membres du jury, ayant à leur tête MM. Beauverie, Sicard et Perrachon.

De nombreux artistes sont présents.

M. Favre, président de la Société, s'adressant à M. Casimir-Perier, s'exprime en ces termes :

Le groupe des Beaux-Arts est très fier de votre visite et surtout très heureux de vous recevoir dans des salles complètement terminées ; elles sont dignes, je le crois, et de vous et de de la seconde ville de France.

J'en attribue tout le mérite au dévouement des membres du jury, et, si elles sont brillantes, c'est grâce à la bienveillance du gouvernement et en particulier de celle du ministre des Beaux-Arts.

Je vous invite, monsieur le président, à visiter notre Exposition.

M. Casimir-Perier répond que c'est pour lui un devoir agréable et qu'il aura le plaisir de dire au Président de la République les résultats obtenus par les artistes lyonnais.

Les Ministres et les invités, précédés par les artistes, se répandent dans les salles. Le palais des Beaux-Arts, comme nous l'avons dit, a été prêt au jour fixé, et M. Casimir-Perier et ses collègues s'en montrent très satisfaits ; notre collaborateur, M. Linossier, conduira dans quelques jours nos lecteurs à travers ces superbes galeries ; nous ne voulons donc pas déflorer ces chroniques par une mention rapide et qui pourrait être inexacte.

La visite aux Beaux-Arts a été terminée vers quatre heures. Une légère éclaircie a permis de découvrir les landaus et une foule énorme massée sur les pelouses et des deux côtés de l'allée a pu faire aux Ministres une véritable ovation dont ils se sont montrés très touchés.

Le cortège officiel est rentré à la Préfecture par les quais, et les mêmes manifestations de sympathie se sont reproduites.

LE BANQUET

A 6 h. 45, le cortège ministériel était de retour au Parc et se rendait directement au palais de l'Algérie, où, comme nous l'avons annoncé, a eu lieu dans la grande galerie postérieure le banquet officiel d'inauguration. Cette galerie, reproduction de la célèbre mos-

quée de Cordoue, est fort belle avec sa double rangée d'arcades, et les invités ont été unanimes à féliciter l'architecte qui en a dirigé la construction, M. Perrin.

Les Ministres, conduits par MM. Brizon et Rivière, secrétaires du Conseil municipal, ont été reçus aux accents de la *Marseillaise*, jouée par l'excellente musique municipale qui, au cours du repas, a régalé l'assistance des meilleurs morceaux de son répertoire.

Les gardes municipaux à cheval, de nombreux gardiens de la paix et un peloton de tirailleurs annamites formaient la haie à l'entrée du palais.

Le banquet, comprenant sept cents couverts, a été fort bien servi par le restaurant Maderni, qui s'est particulièrement distingué. En voici d'ailleurs le menu :

HORS-D'ŒUVRE
SAUMON DE LA LOIRE
CHAPONS DE BRESSE A LA BRILLAT-SAVARIN
FONDS D'ARTICHAUTS A LA RUSSE
ASPICS DE FOIE GRAS
FILET RÔTI
MACÉDOINE DE FRUITS GLACÉS
BOMBE DE LA COUPOLE
DESSERT

La carte du menu, fort originale, avait été tissée mécaniquement par la maison Bonnefoy. Ajoutons que le vin avait été gracieusement offert par M. Emile Genin, de Lantignié, qui est coutumier de ces générosités; tous les convives ont loué l'arôme délicat de son excellent cru.

Les convives étaient répartis en dix-neuf tables, perpendiculaires à la table d'honneur derrière laquelle, sur un fond de tentures rouges, se dressait le buste de la République.

M. le Maire de Lyon présidait ayant à sa droite M. Dupuy, Président de la Chambre des Députés, et à sa gauche M. Casimir-Perier, Président du conseil des Ministres.

La plus grande animation et le plus chaleureux esprit de cordialité règnent pendant le dîner.

Au dessert, après un toast porté par M. le Préfet du Rhône, trois discours ont été successivement prononcés par le Président de la Chambre, le Maire de Lyon et le Président du Conseil des Ministres et ont été accueillis par des tonnerres de bravos et d'acclamations.

Entre le discours de M. Charles Dupuy et celui de M. le D^r Gailleton, M. Champoudry, président du Conseil municipal de Paris, a porté un toast au Maire et au Conseil municipal de Lyon.

LA SOIRÉE

Au Parc.

Le banquet s'est alors rapidement achevé sans incident, et peu après les discours les invités ont quitté la salle du banquet. Le parc présentait à ce moment une animation extraordinaire. De puissants globes électriques projettent de toutes parts une lumière éblouissante.

Les voitures s'avancent péniblement à travers la foule, précédées d'un peloton de cuirassiers. Les Ministres rentrent à la préfecture.

Le feu d'artifice, qui devait avoir lieu à 9 heures, a été renvoyé.

A 10 heures 1/2, la foule commence à se retirer; le Parc et les rues avoisinantes ont repris leur calme habituel.

En ville.

Le temps n'a pas été favorable aux illuminations; aussi peu de gens se sont hasardés à sortir leurs lanternes et leurs lampions. Seuls les monuments publics sont illuminés, à citer: l'Hôtel de Ville, la Préfecture, le Palais du Commerce, le Palais des Arts.

Pendant toute la soirée — aussitôt que la pluie eut cessé de tomber — une foule nombreuse n'a cessé de circuler dans la rue de la République.

DÉPART DES MINISTRES

A minuit trente, les ministres sont arrivés à la gare de Perrache accompagnés de M. le préfet du Rhône, de MM. Gravier, Rostaing, secrétaires, Rivière et Brizon, et de toute la suite officielle qui avait assisté à la réception.

Chaque Ministre prend place dans le train après avoir serré la main aux personnes présentes.

Des wagons spéciaux sont réservés aux sénateurs et députés, et d'autres à la presse parisienne.

A minuit 45, le chef de service du train donne le signal du départ. Une dernière poignée de main à M. Rivaud, un coup de chapeau aux personnages officiels et... en route pour Paris.

APRÈS L'INAUGURATION

Les fêtes de l'inauguration sont terminées; elles ont eu lieu par le temps le plus horrible qu'on ait pu rêver; nos hôtes en ont néanmoins emporté une excellente impression.

Ils ont compris que la pluie avait empêché de préparer le cadre de l'Exposition comme on l'avait projeté; mais s'ils n'ont pas vu l'entreprise achevée, ils ont jugé par avance ce qu'elle serait dans une quinzaine de jours quand les travaux d'installation auront cessé.

Les visiteurs de Lyon et de la région ont eu des pensées semblables; on les entendait exprimer l'avis que tout ce qu'ils voyaient était beaucoup plus beau qu'ils ne l'avaient imaginé, et que l'Exposition de 1894 serait une œuvre merveilleuse qui dépasserait toutes les prévisions.

Par un beau temps, cent mille personnes eussent envahi l'enceinte du Parc; dimanche, malgré des torrents d'eau, une boue atroce, une température hivernale, plus de trente-cinq mille curieux étaient venus admirer la Coupole et accompagner le cortège officiel.

Mais si grande est l'enceinte, que ces milliers de visiteurs ne se gênaient point, ne motivaient aucun encombrement, pas même dans la section des vins et liqueurs ou le champagne coulait à flots et gratuitement.

Çà et là on entendait les accords d'une musique militaire ou d'une fanfare; la Philharmonique du VI^e arrondissement a tenu tête, pendant toute la soirée, aux ondées qui l'assailaient.

M. Claret peut être fier de son œuvre; il a reçu les marques de sympathie de tous les ministres, de tous les fonctionnaires, les félicitations de tous ses hôtes: chacun lui rendait pleine justice.

Il lui reste à achever son travail; ce formi-

dable labeur de jour et de nuit n'a pas épuisé les forces des ouvriers, et déjà ils se sont remis à la besogne avec une nouvelle ardeur.

Encore quelques jours et la plupart des installations seront terminées, les vitrines peintes et les produits exposés; et la pluie pourra venir menacer les visiteurs, ils trouveront dans la coupole un abri sûr, une véritable ville couverte où, pendant des journées entières, ils nargueront l'inclémence du temps sans que leur curiosité soit épuisée, sans qu'ils éprouvent un instant d'ennui.

EXPOSITION COLONIALE

L'Exposition coloniale est en pleine voie d'organisation. Le délégué de la Chambre de commerce, M. Ulysse Pila a stimulé le zèle des commissaires, et sous l'active impulsion de chacun d'eux, les différentes sections s'occupent de leur installation.

Voici les noms des commissaires des expositions coloniales dont nous pouvons — dès maintenant — signaler la présence à Lyon:

MM.

VERTAN. — Commissaire de l'Algérie.

BLUM. — Commissaire de l'Exposition permanente des colonies.

MARROT. — Commissaire du Cambodge.

JACQUET. — Délégué de la Cochinchine, remplaçant M. Forestier que son état de santé retient à Gex, et assistant MM. HA-MINH-PHAI et THAI-VAN-BON, délégués annamites.

COQUI. — Commissaire du Tonkin et de l'Annam.

SAJOUX. — Délégué de la Tunisie.

MARYE. — Commissaire de l'Exposition d'art oriental.

J. BOURGEOT. — Le sculpteur lyonnais bien connu, commissaire-adjoint de l'Exposition d'art oriental.

**

La Tunisie a reçu deux gardiens indigènes: ABD-EL-HAC-EL-OUARTAM et ABDERRAHMAM-BEN-NASSEUR.

L'Algérie attend cinq gardiens indigènes, plus cinq tirailleurs algériens.

La Chambre de commerce a recruté un personnel spécial pour la garde des palais coloniaux.

**

Voici l'*État nominatif* des hommes de la garde civile indigène, qui ont été désignés, par la Résidence de Hanoi, pour garder le Palais de l'Indo-Chine.

Depuis huit jours déjà, ces miliciens tonkinois sont installés au Parc de la Tête-d'Or:

LÈ-BINH-CHIÈU. — Dôl de 1^{re} classe, (sergent).

LÈ-HUN-CHÈT. — Bèp (caporal).

NGUYEN-VAN-PHUNG. — Bèp (caporal).

NGUYEN-KHAC-SINH. — Linh (soldat).

NGUYEN-QUÉ. — Linh (soldat).

NGUYEN-VAN-NGÙ. — Linh (soldat).

JUSTE ÉLOGE

En présentant M. Claret père et M. Jean Claret, à M. le Président du Conseil et aux Ministres qui l'accompagnaient, M. le Maire de

Lyon a eu un mot d'éloge pour leurs collaborateurs d'une part, et d'autre part, pour ceux qui avaient aidé la municipalité dans l'accomplissement de son œuvre.

Au premier rang, le D^r Gailleton a cité M. Résal, ingénieur en chef de la ville et délégué municipal à l'Exposition, comme une des personnes ayant le plus contribué au succès définitif. C'était justice.

M. Résal avait accepté de joindre à son service ordinaire la tâche aussi lourde que délicate d'exercer le contrôle administratif sur tous les services de l'Exposition. Il a apporté dans ces difficiles fonctions une rectitude administrative, une correction et un tact que tout le monde a été unanime à apprécier et à louer.

Nouvellement arrivé dans notre ville, M. Résal, ingénieur distingué, a su se concilier l'estime de l'administration municipale et les sympathies de tous ceux qui l'ont approché. Le temps qui le fera mieux connaître ne fera que fortifier ces sentiments et consolider la situation déjà si remarquable que M. Résal a conquis dans cette cité. Il a été à la peine, pendant la période des travaux préparatoires de l'Exposition. Il était juste qu'il fut à l'honneur au jour du succès auquel il avait contribué plus que personne.

VÉLODROME TÊTE-D'OR

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui jeudi que le Vélo-drome Tête-d'Or opère sa réouverture avec une série d'épreuves sensationnelles auxquelles prendront part les meilleures pédales françaises et étrangères.

Le d'ou de ces courses sera le prix de l'Exposition (1^{er} prix, 1,000 fr. offert par M. Claret), que se disputeront plus de dix équipes de cyclistes en tandems.

Ce sera la première fois qu'on verra en ligne une aussi nombreuse phalange de tandemistes. Les virages relevés de la piste Tête-d'Or augmenteront encore la vitesse des concurrents qui passeront dans un rush formidable.

Dimanche prochain, nouvelle série de courses. Charles Terront interrompra son record Rome-Paris pour venir rouler pendant quelques kilomètres au Vélo-drome Tête-d'Or.

L'arrivée du grand champion français donnera certainement un attrait considérable à cette seconde journée.

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

BULLETIN FINANCIER

Rentes Françaises. — Le projet de budget de 1895, équilibré sans emprunt, a déterminé une hausse sensible de nos Rentes, qui s'élèvent à 99 90, pour le 3 % et à 107 30 pour le nouveau Fonds 3 1/2. Ainsi se trouvent démenties les prévisions des pessimistes, qui pensaient que l'afflux des capitaux vers l'emprunt de la Ville de Paris, provoquerait le recul du marché des Rentes.

Il faut convenir, en effet, que la situation du marché, sinon celle budgétaire, renferme actuellement des éléments de hausse que la spéculation ne manque pas d'exploiter pour pousser de nouveau le 3 % vers le pair et assurer au 3 1/2 le maintien de la forte avance qu'il a déjà conquise depuis son avènement. Nous n'en voulons d'autres preuves que cet abaissement continu des Bons du Trésor, aujourd'hui à 3/4 0/0 pour ceux de trois à six mois, abaissement qui donne, mieux que tout autre fait, la mesure du crédit de l'Etat, en même temps que celle de l'abondance des capitaux.

Nous devons signaler la hausse des obligations Ouest-Lyonnaises, qui de 366 sont remontées à 380,

se rapprochant ainsi des obligations Fourvière, qui cotent 410. Il était, en effet, difficile de s'expliquer un écart aussi grand entre ces titres reposant tous deux sur une entreprise actuellement en voie d'amélioration.

Les obligations Tramways de Lyon 4 % ont regagné entièrement leur coupon d'avril, à 313; ce n'est pas encore le cas des Dombrows 4 % et des Briansk 5 %, que nous retrouvons respectivement à 507 et 501, c'est-à-dire à peu près aux mêmes cours que la semaine précédente.

L'obligation Horne 4 % est en reprise à 315, celle des Cuivres de Lyon-Mâcon se maintient assez ferme aux environs de 450. Par contre, l'obligation Sotiel Coronada a fortement réactionné à 238, à la suite de réalisations.

Bien que la situation ne soit pas dénouée à Rive-de-Gier, les obligations Verreries Richarme 5 % se sont encore avancées jusqu'à 517 50. La distribution d'un dividende de 23 francs aux actions, qui vient d'être votée par l'assemblée du 26 avril, indique suffisamment que la Société a devant elle d'assez larges ressources pour envisager l'avenir avec confiance.

Les obligations 4 % des Tramways de Clermont-Ferrand viennent de faire leur apparition sur le marché en Banque, où elles se sont immédiatement élevées à 508. Les actions constituant déjà un très bon placement, il va de soi, que ces obligations offrent toute garantie et peuvent se classer parmi les titres de premier ordre. Le bon accueil qui leur a été fait dans le public est donc parfaitement justifié.

Houillères de Rochebelle. — Sous la présidence de M. Descours, s'est tenue le 24 courant l'assemblée annuelle de cette Société.

Malgré certaines circonstances défavorables de l'exercice 1893, telles que la diminution des prix de vente, les résultats de l'exploitation sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente. L'extraction a été environ de 270.000 tonnes pour un chiffre de ventes de 216.000 tonnes et a laissé, en fin de compte, un bénéfice net de 613.528 fr. à peu près égal à celui de 1892.

Ce bénéfice a été réparti de la façon suivante :

Fonds de réserves statutaire et facultatif.....	95.576 41
Amortissement sur les dépenses de travaux neufs, sur les immeubles et propriétés.....	295.654 85
Dividende de fr. 22, 50.....	270.000 00
Report à nouveau.....	296 86
Total égal.....	661.528 12

Compagnie des tramways électriques de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société anonyme au capital de 1.400.000. Conformément au vote de l'assemblée générale du 14 courant, nous avons mis en paiement, à notre caisse, depuis le 16 courant, le solde du dividende de 25 francs de l'exercice 1893, à raison de fr. 4, 80 net, contre remise du coupon n° 2.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^{ie}, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

EMPRUNT VILLE DE PARIS

La Société Générale a couvert près de 16 fois l'Emprunt de 200 Millions émis par la Ville de Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

J. SAMBET
Place de la Miséricorde, 12
LYON
Fournisseur des
Hôpitaux

PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat

Livraison à domicile et Expéditions

CUISSON TOUS LES JOURS

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

Pulvérisateur : ÉCLAIR

RECONNU PARTOUT LE MEILLEUR

Se méfier des Contrefaçons



PULVÉRISATEUR

à Traction

pour les grands Vignobles

La " Torpille "

SOUFREUSE, POUFREUSE
A GRAND TRAVAIL

Nouveaux perfectionnements, Bon Fonctionnement garanti.

Dépôt à Lyon : RIVOIRE, père et fils, 16, rue d'Algérie; RENEY-LAMAUD, et MUSSET, 36, quai Saint-Antoine.

Demander Renseignements et Tarifs.

Obtention, Exploitation et Vente de

BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de Marques de Fabrique. — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2⁵⁰ — DINERS 3⁰⁰

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE **RICQLES**

Contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements; excellent aussi pour la toilette et les dents. — 54 récompenses dont 30 médailles d'or.

EXIGER LE NOM DE RICQLES

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{ie} Maison CHOLLET & RÉZARD

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

Grande Fabrique de Vélocipèdes

P. FAGEOT AÎNÉ

CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

47-49, Boulevard du Nord, 51-53

— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES



STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour des industriels s'occupant de la fabrication ou de la réparation des machines.

FABRIQUE DE LAMPES A PÉTROLE

DE TOUS GENRES

R. DITMAR

52, rue Sala, LYON

Inventeur et Fabricant des **Becs-Soleil**, à double mèche, des **Becs Météore** et **Eclair**, d'un pouvoir éclairant de 27 à 160 bougies et à courant d'air central.

SUSPENSIONS & APPLIQUES

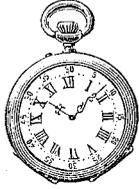
BOUGEOIRS, FLAMBEAUX, CANDÉLABRES

Appareils en tous genres pour l'Electricité
PREMIÈRE QUALITÉ

HORLOGERIE DE PRÉCISION

Ch. BRISEBARD, fabricant à Besançon (Doubs)

Aux Lecteurs du « BULLETIN OFFICIEL »



Par suite d'entente avec M. C. BRISEBARD et afin d'obtenir une prime à nos lecteurs, nous avons obtenu une réduction de 15 % sur tous les articles du catalogue de 1894. Il suffit de renvoyer ce coupon à la maison C. BRISEBARD.

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

PIANOS

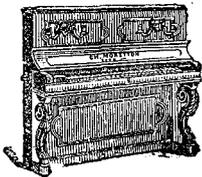
Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{IE}, Succ^{RS}

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE

au comptant
et
à crédit



Location.

Accords.

Réparations.

Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

MAISON HENRI BONJOUR

AU COLOSSE DE RHODES

LYON — 42, cours de la Liberté, 44 — LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis,
Lingerie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

ENTREPRENEUR AGRÉ

POUR LA POSE DES VELUMS ET TENTURES A L'EXPOSITION
INSTALLATIONS PARTICULIÈRES
GARNITURE DE VITRINES

A LA RENOMMÉE

LYON — 44, place de la République, 44 — LYON

Tous les Genres de CHAUSSURES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
CHAUSSURES DE LUXE, CÉRÉMONIES, MARIAGES

L'AGENCE MÉJEAN ET C^{IE}

6, place des Terreaux.

tient à la disposition de Messieurs les Exposants un très grand choix de bons employés des deux sexes avec ou sans cautionnement, il suffit de lui en faire la demande.

Représentation à l'Exposition

25 % d'économie.

HOTEL DE ROME

A BELLECOUR — LYON

Nouvellement restauré à neuf

PRIX MODÉRÉS

LOCAL

Pour Bureau ou Appartement

Situé rue Bât-d'Argent, 8, à l'entresol, **A LOUER** à bail à l'année ou pour la durée de l'Exposition.

DEMOISELLE au cou-

merçant du commerce, connaissant l'allemand et pouvant disposer d'un cautionnement, désire place de caissière ou gérante à l'Exposition. Références sérieuses. S'adresser agence Fournier, n° 9925.

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon**POLISSAGE ET NICKELAGE**

Sur tous métaux

M. GEOFFRAY & C^{IE}

Usine à vapeur et Bureaux :

271, rue Vendôme, 1, place Vendôme

Près le cours Gambetta

LYON

Bain spécial pour pièces de grandes dimensions. — Etalages. — Spécialité pour les articles de Sellerie, Orthopédie, Chirurgie. — Bain approprié et monté pour le Nickelage dit *Anglais*, des Pièces vélocipédiques, Articles militaires, etc.

G^d Hôtel de l'Europe

LYON — Place Bellecour

EN FACE DE FOURVIÈRE

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

L'administration de l'Exposition, pour prévenir l'encombrement et les retards aux abords des deux entrées de l'Exposition, a émis des

TICKETS

donnant seuls droit à l'Exposition par les Tourniquets qui ne recevront pas d'argent, au prix de :

UN FRANC

QUI SONT EN VENTE

dans tous les Kiosques, Bureaux de tabac, Libraires, Papetiers, Coiffeurs, etc., à l'ancien bureau de l'Exposition (Palais Saint-Pierre) et à l'entrée de l'Exposition, dans des Kiosques spéciaux.

GROS ET DÉTAIL

Agence Fournier, 14, rue Confort, à Lyon

ET DANS TOUTES LES SUCCURSALES

EXPOSITION DE LYON

Catalogue Général et Officiel des Exposants

Pour tout ce qui concerne la rédaction et la publication de cet ouvrage, le seul officiel, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort et dans ses succursales : Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Dijon et Clermont-Ferrand.

Vient de Paraître

LYON-ALBUM

Charmant Album de 32 pages

Contenant 61 gravures reproduisant les principales vues de Lyon et de l'Exposition.

EN VENTE

Agence V^{or} FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

Prix : Broché 0 50 franco, cartonné, Prix : 1 25, franco 1 50.

SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES

Grilles, Portes, Portail en fer forgé et fer Elégi, Serres, Bâches, Châssis, Kiosques, Marquises, Vérandas, Ponts, Rampes et balcons, Articles pour caves, Clôtures légères, Meubles fer et bois pour jardins et café.

EMILE RAOULX, constructeur, 130, cours Lafayette et 156, rue Moncey, LYON

VOYAGES, EXCURSIONS**L'AGENCE COOK**2, place Bellecour
LYON

Le prix de ses billets, quels qu'ils soient, n'est jamais majoré et se trouve toujours conforme aux tarifs des Compagnies. Dans certains cas, même pour les itinéraires importants, l'Agence Cook, par ses arrangements spéciaux est en mesure d'offrir des combinaisons produisant une économie.

De plus l'Agence Cook délivre, pour la France et l'étranger, des billets spéciaux simples, valables pendant 30 et 60 jours, donnant faculté d'arrêts à toutes les gares du parcours. Elle délivre à première demande les billets circulaires pour l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et la Tunisie, les Pyrénées, l'Allemagne, l'Autriche et l'Orient. Les billets circulaires et d'excursions sur tous les réseaux français sont délivrés dans les 24 heures.

Conditions spéciales pour excursions en Savoie et Dauphiné. — En un mot on trouve dans cette agence, la plus importante du monde, des billets de toute nature, sans augmentation de prix, des coupons d'hôtel et tout ce qui peut intéresser les voyageurs.

Agence générale pour toutes les Compagnies de navigation, françaises et étrangères.

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

8194 — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.